

Villard le 04 novembre 2020

Protocole sanitaire renforcé : SSS et classes à possibilité d'horaire aménagé

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constaté en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur l'avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 / 09/ 2020.

Les ajustements nécessaires liés à ce nouveau protocole se mettent en place au plus tard le lundi 9 novembre 2020.

Sections Sportives Scolaires : SSS

Pour toutes les activités SSS : les élèves portent toujours le masque (ex : vestiaires, déplacements,...) sauf quand ils pratiquent l'activité sportive.

Les activités liées aux SSS peuvent se mettre uniquement en place pendant le temps scolaire (heures d'ouverture de la scolarité 8h00 – 17h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et 8h00 – 12h00 (mercredi)) en respectant le cadre du protocole sanitaire renforcé avec une attention toute particulière sur les points suivants :

- Si possible les élèves viennent à l'activité en tenue sportive - si impossibilité, utilisation de vestiaires dans le respect de la distanciation physique
- Départ de l'établissement : les véhicules viennent chercher les élèves dans l'établissement – aucun rassemblement devant l'établissement
- Déplacement vers les lieux d'activités : utilisation de bus ou mini-bus – port du masque et dans la mesure du possible pas de brassage des élèves (respecter la répartition par niveaux) au sein du véhicule
- Pendant les activités : aucun brassage des niveaux de classes
- Retour de l'activité : les véhicules rentrent dans l'établissement et déposent les élèves devant la loge. Si le retour se déroule dans la tranche horaire 16h45 – 17h15 : les bus déposent les élèves devant le portail de la Cité Scolaire et les élèves rentrent tout de suite.

Situation spécifique des sports collectifs :

- Au cours de l'activité, pas de phases jouées avec opposition individuelle et/ou collective

Classe à possibilité d'horaire aménagé

Du fait du confinement, ces activités ne peuvent plus se dérouler. Les élèves ont la possibilité de rester au sein de l'établissement (salle de permanence) ou de rentrer au domicile (dans ce cas les parents adressent une demande par courrier ou courriel).

En vous remerciant pour le respect de ces consignes, bien cordialement

JC BECK

PS : organisation susceptible d'évolution en fonction des conditions sanitaires